

Covid-19 : protocole pour les professionnels du secteur de l'Esthétique et du Bien-Être

*Validé par le Ministre Clarinval, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, et par le Ministre Dermagne, Ministre de l'Economie et du Travail.



Version du 30/07/21

SOMMAIRE

1. Protocole pour les professionnels du secteur de la beauté pour réduire les risques de propagation du Covid-19.....	3
2. Protocole Sectoriel.....	6
2.1 Règlement (respect de la législation en vigueur).....	6
2.2 Coordinateur Covid.....	6
2.3 Communication (information, motivation).....	7
2.4 Distanciation sociale.....	8
2.5 Hygiène.....	10
2.6 Nettoyage et désinfection.....	11
2.7 Ventilation.....	12
2.8 Protection personnelle.....	13
2.9 Gestion des personnes infectées.....	14
2.10 Conformité et application des règles.....	14
3. Protocole sectoriel pour la reprise des esthéticien.ne.s à domicile.....	15
3.1 Préparer.....	16
3.2 Réaliser.....	16
3.3 Vérifier.....	17
Annexe 1 : Comment se laver les mains ?.....	18
Annexe 2 : Comment porter son masque ?.....	19
Annexe 3 : L'utilisation de gants.....	20

1. Protocole pour les professionnels du secteur de la beauté pour réduire les risques de propagation du Covid-19

Le Comité de concertation est conscient que les soins corporels contribuent indéniablement à l'amélioration du bien-être social et mental. Par conséquent, il est donc envisagé une réouverture du secteur de la beauté : instituts de beauté, services à domicile, salons non médicaux, salons d'ongleries/pédicurie/manucurie, centres de bronzage, studios de maquillage et prestations de poses d'extensions de cils.

Dans les centres de bien-être, toutes les infrastructures comme hammam, jacuzzi et sauna sont disponibles. Les réservations sont limitées à 8 personnes, enfants de moins de 13 ans non compris ou plus si les personnes font partie du même foyer. L'exploitant doit annoncer la mesure mais ne peut demander la preuve de domicile.

Les autorités locales restent responsables de l'ordre public. Il est probable que les forces de police effectuent des contrôles continus afin d'assurer le strict respect des mesures.

Les lignes directrices générales peuvent également être trouvées dans les liens suivants :

- <http://www.info-coronavirus.be> (règles fixées par l'Arrêté Ministériel)
- Guide concernant l'ouverture des commerces, publié par le SPF Economie, dans sa version du 30/07/2021 :
<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Publications/files/coronavirus-guide-ouverture-commerces.pdf>
- Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail, dans sa version du 14/07/2021 :
https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf

Un protocole sectoriel détaillé est préconisé par l'UNEB, est à disposition sur le site la Fédération. Ce guide corona vous informe sur toutes les lignes directrices à suivre au niveau de votre entreprise.

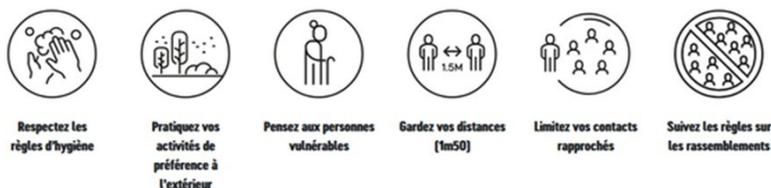
www.uneb.be

Il appartient à chaque établissement du secteur de la beauté de se conformer au protocole et de prendre les dispositions nécessaires. Tous les professionnels (les salons de beauté, pédicures non médicales, salons de manucure, salons de massage et salons de bronzage, studios de maquillage et prestations de poses d'extensions de cils) doivent respecter ces conditions quelle que soit l'organisation professionnelle dont ils sont membres.

Un nouveau protocole sectoriel adapté a été élaboré pour veiller à ce que les activités réalisées puissent se dérouler de la façon la plus stricte et sécurisée. L'objectif de ce protocole est de soutenir les personnes impliquées à se conformer aux « 6 règles d'or » et d'aider toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection nécessaires pour prévenir la contamination de tous.

Ce protocole est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des règles à appliquer.

6 règles d'or



Dans le protocole sectoriel, nous trouvons 10 éléments de base :

- 1) Règlement (respect de la législation en vigueur)
- 2) Coordinateur covid
- 3) Communication (information, motivation)
- 4) Distanciation sociale (mesures spatiales et organisationnelles)
- 5) Hygiène
- 6) Nettoyage et désinfection
- 7) Ventilation
- 8) Protection personnelle
- 9) Gestion des personnes infectées
- 10) Conformité et application des règles

Afin de bien maîtriser l'organisation et le flux de personnes au sein de l'entreprise, il est important d'identifier correctement toutes les parties prenantes dans les opérations de l'entreprise :

- Clients
- Personnel
- Stagiaire
- Sous-traitant

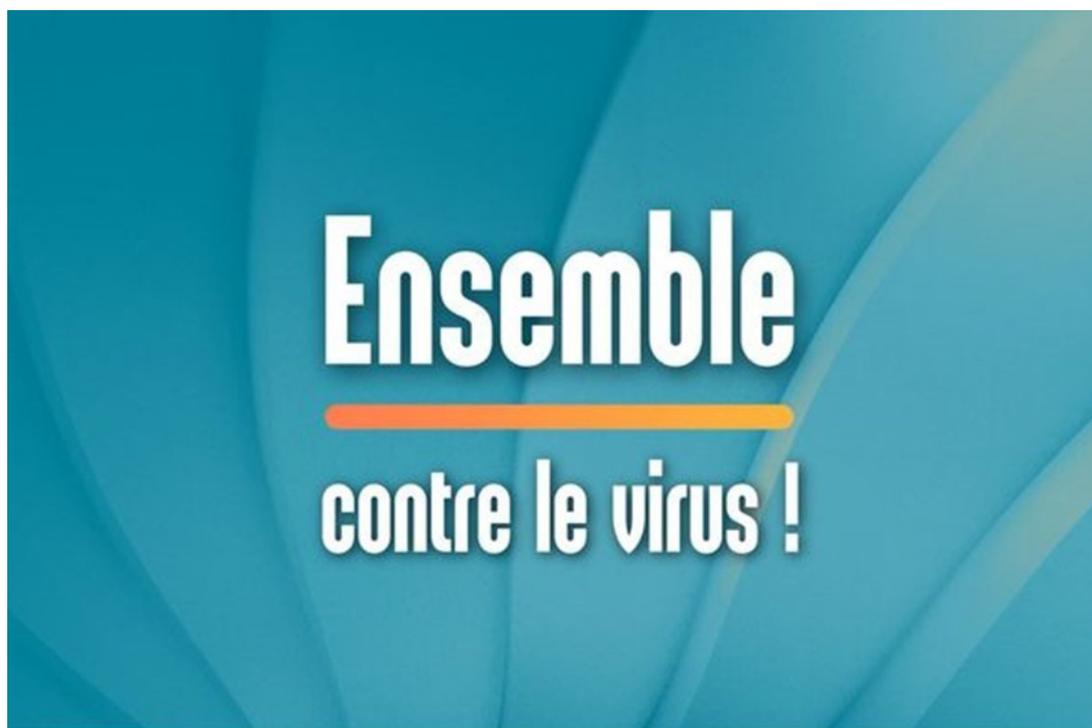
Et avant l'ouverture au public, et à tout moment revoir l'information et la formation relatives aux mesures sanitaires dans le cadre des contacts :

- Employeurs/employés/stagiaires
- Employés/employés et stagiaires
- Clients/employés et stagiaires
- Clients/Clients
- Sous-traitants/fournisseurs/employés/employeurs

Pourquoi est-il si important d'avoir recours au guide sectoriel et au guide corona ?

4 maîtres mots : confiance – transparence – motivation – responsabilité

- **Confiance** : en ces temps incertains, vous devez pouvoir gagner la confiance de vous-même, des employés, des clients, des fournisseurs...
Comment votre entreprise/établissement respire-t-il la confiance ? En étant bien préparé sur la base du secteur protocole et le guide Corona.
- **Transparence** : partagez votre plan d'action avec tous les acteurs concernés : salariés, clients, fournisseurs...
Montrez que votre entreprise/établissement est bien préparé pour la réouverture. En communiquant en toute transparence, ils gagnent en confiance pour revenir au travail ou venir à l'institut.
- **Motivation** : peut-être que les employés ont moins de motivation pour revenir au travail, parce qu'ils ont peur d'une infection.
En utilisant les étapes précédentes, montrez que vous faites tout ce que vous pouvez pour prévenir une infection. Motivez les employés à revenir déjà.
- **Responsabilité** : montrer à tous que vous agissez de manière responsable parce que vous dites vous-même, vous préférez également être un client d'une entreprise responsable / établissement ?



De tout cœur avec vous !

Restons positifs

2. Protocole Sectoriel

Validé par le Ministre Clarinval, Ministre des classes moyennes des Indépendants et des PME, et par le Ministre Dermagne, Ministre de l'Économie et du Travail.

Le conseil national de sécurité a établi **les 6 règles de base à respecter impérativement** :

- Les mesures d'hygiène demeurent essentielles.
- Les espaces intérieurs doivent être suffisamment ventilés.
- Des précautions supplémentaires doivent être prises pour les clients qui appartiennent aux groupes à risque.
- La distance de sécurité de 1,5 m est la norme. Ceux qui ne peuvent pas respecter la distance de sécurité doivent porter un masque facial.
- Limitez les contacts étroits.
- Suivez les règles relatives aux réunions.

Voici, détaillées, les 10 règles minimales générales prévues dans le décret ministériel :

2.1 Règlement (respect de la législation en vigueur)

Ce protocole sectoriel a été élaboré sur la base des règles minimales obligatoires pour les secteurs ayant un contact physique dans "le Guide d'ouverture du commerce" (version 30/07/2021) qui est un protocole au sens de l'article 8 § 4 du décret ministériel du 28 octobre 2020 sur les mesures d'urgence visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Ce protocole sectoriel pourrait être adapté suite à des modifications gouvernementales.

2.2 Coordinateur Covid

- Il est indispensable de déterminer qui est le coordinateur Covid dans l'institut, il s'agit généralement du gestionnaire de la petite entreprise ou une autre personne désignée responsable. Cette personne vérifie que chacun s'acquitte correctement de l'application de mesures corona et est responsable de la prévention et de la communication.
- Il faut créer un calendrier clair des tâches que le personnel doit effectuer. Et de la façon dont les traitements des clients se dérouleront. Il est conseillé d'expliquer quels accords sont conclus avec les clients.

2.3 Communication (information, motivation)

L'entreprise informe les consommateurs, le personnel et les tiers en temps opportun et de manière claire, des mesures de prévention applicables.

- Afficher le nombre maximum de clients admis à l'intérieur et à l'extérieur. Mesurez la surface de plancher accessible de votre institut/salon.
- Créer un plan de communication à l'intention des consommateurs, du personnel et des tiers.
- Informez vos clients, votre personnel et vos tiers à l'avance des règles applicables dans votre institut/salon. Fournissez des panneaux d'information pour les clients et les tiers et publiez les règles sur votre site Web.
- Affichez les coordonnées de la personne ressource, responsable de l'application des mesures corona et de la bonne communication de celles-ci auprès des clients, collaborateurs, fournisseurs. Le nom et les coordonnées sur coordinateur covid sont affichées dans le salon, sur les courriels clients et sur le site internet.
- Mentionnez dans votre institut et sur votre site web qui peut répondre aux différentes questions concrètes.
- Fournir des accords concernant les livraisons de marchandises et informer le fournisseur du plan de circulation.
- Copiez les règles applicables concernant l'utilisation des toilettes ou des vestiaires.

L'entreprise doit fournir au personnel une formation appropriée avec des instructions claires et écrites.

Encourager les employés à se conformer aux directives générales, à utiliser des affiches destinées spécifiquement aux professionnels et aux clients.

- Renseignez-vous sur les règles applicables dans votre institut/salon.
- Les clients suivent toujours attentivement les instructions du personnel de l'institut/salon.

2.4 Distanciation sociale

a. Mesures spatiales pour la distanciation sociale

- Circulation dans le respect de la distanciation sociale.
- Eviter au maximum que les flux de personnes se croisent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur/
- Ayez un plan d'implantation de votre institut avec une légende sur les endroits de passage.
- Prévoyez des instructions pour le plan de circulation, et prévoyez des marquages au sol



La règle est qu'une distance de 1,5 mètre soit garantie entre chaque personne ou groupe de deux personnes (éventuellement complété par les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis et les accompagnateurs de personnes ayant besoin d'une assistance). Des groupes de plus de deux personnes sont également autorisés pour autant qu'elles appartiennent au même ménage.

- Assurez-vous qu'il y ait toujours 1,5 mètres de distance entre les clients entre les postes de travail, tables, chaises... ou au besoin les mettre hors service.
- Organisez le salon/institut de manière à ce que les mouvements des clients limitent en toutes circonstances le contact entre les clients. Pour ce faire, utilisez des marques de plancher ou des rubans. Fournir un plan de circulation dans le respect de la distanciation sociale.
- Utilisez des barrières physiques telles que le plexiglas autant que possible, même si elle ne donne qu'une protection partielle.
- Toutefois, vous devez respecter la distance des 1,5 mètres entre les fauteuils même si ceux-ci sont séparés de plexiglas.

- Appliquer autant que possible la règle des 1,5 mètre, uniquement pour le fonctionnement strictement nécessaire du traitement entre le client et le fournisseur de services. Essayez de limiter le travail dans un rayon de 1,5 mètre.
- Assurez-vous que les employés peuvent travailler à une distance suffisante des uns des autres (1,5m)
- Les ventes, les expositions de rue, de centre commercial, les drapeaux ou autres attributs à l'extérieur de l'institut/salon sont autorisés conformément aux prescriptions édictées par les autorités locales et moyennant respect des règles de distanciation sociale entre les personnes et les groupes.
- Les salles d'attente sont à nouveau accessibles et les clients doivent respecter la distanciation sociale.

b. Mesures organisationnelles de distanciation sociale

Les clients viennent de préférence sur rendez-vous et seulement le temps strictement nécessaire permis.

- Tenir compte des groupes à risque lors de l'enregistrement des rendez-vous. Demandez aux clients d'être ponctuels.
- Le client vient de préférence sur rendez-vous et pas plus longtemps que le strict nécessaire. Les traitements en duo (deux professionnels travaillant avec le même client en même temps) doivent se faire dans le respect des normes sanitaires.
- Évitez l'arrivée simultanée des employés et des clients.
- Plusieurs personnes ne passent pas en même temps par une porte ou un passage.
- Le client garde autant de distance que possible en tout temps.
- Ne donnez pas de poignée de main, de baiser ou de câlin, un contact visuel amical suffit.
- Les enfants de moins de 13 ans peuvent être accompagnés d'un seul parent. Les parents d'enfants plus âgés attendent dans la voiture.
- Les personnes qui ont besoin d'assistance peuvent être accompagnées d'un adulte.
- Veillez à une bonne organisation du travail de la journée en fonction du nombre de personnes présentes. Cela garantira davantage la sécurité et la prévention.
- Organisez l'espace pause déjeuner et les vestiaires de manière à ce que la distanciation sociale puisse être respectée. Organisez et communiquez les moments de pause et les déjeuners afin qu'ils ne coïncident pas et limitent les fréquentations simultanées.

2.5 Hygiène

L'entreprise informe les consommateurs, le personnel et les tiers en temps opportun et de manière claire des mesures préventives en vigueur.

- Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains à l'arrivée et au départ et à tout moment.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier, que vous jetez immédiatement dans une poubelle scellée.
- Le personnel se lave régulièrement les mains, toujours avant de traiter un nouveau client. Assurez-vous que le savon soit de PH neutre...
- Ne touchez pas votre propre visage pendant les traitements.
- Encouragez le paiement électronique par carte bancaire ou sans contact. Les terminaux doivent être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation. Prévoir un gel hydroalcoolique et des cotons-tiges. Si les clients paient comptant, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.
- L'organisation d'un vestiaire n'est pas recommandée. Lors de l'utilisation d'un vestiaire, les vêtements doivent être séparés les uns des autres. Les clients enrobent leurs propres manteaux et les accrochent.
- Fournir une pièce séparée où le client peut placer son sac à main, chaussures et vêtements. Cette pièce doit être nettoyée entre chaque client et après chaque traitement.
- Les boissons, la nourriture ou les collations sont à nouveau autorisées. Vous pouvez à nouveau proposer des magazines. Évitez tout contact inutile avec des objets.
- L'espace vente doit être organisé de manière à ce que les produits exposés ne soient pas à la portée des clients. Évitez tout contact inutile avec les objets et produits.
- Affichez les instructions par des affiches explicatives : comment se laver correctement les mains, comment désinfecter correctement les mains, comment en mettre et enlever un masque facial.
- Continuez d'encourager l'hygiène générale des mains auprès de votre personnel.

Tous les moyens d'hygiène des mains nécessaires doivent être mis à la disposition des consommateurs et du personnel.

- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée et à divers endroits de l'institut/salon.

- Fournissez des lingettes en papier ou des serviettes en tissu pour une utilisation pour se sécher les mains. Fournir suffisamment de bacs fermés et déterminer la fréquence pour les vider. Évitez les sèche-mains électriques.
- Si possible, fournissez à chaque employé un kit hygiène de départ et un kit avec son propre matériel de travail. S'assurer qu'il soit nettoyé et réapprovisionné régulièrement.
- Portez autant de manches courtes que possible et couvrez toutes les blessures. Ne portez pas de bagues, bracelets, montres...
- Gardez les ongles courts et manucurés (évitez le vernis à ongles et les ongles artificiels).
- Attachez les cheveux.

2.6 Nettoyage et désinfection

L'équipement et le matériel utilisés sont régulièrement désinfectés conformément aux mesures d'hygiène appropriées.

- Entre chaque traitement, il est obligatoire de désinfecter les instruments et les postes de travail avec lesquels le client est entré en contact.
- Élaborer un plan de nettoyage avec une attention prioritaire aux surfaces, boutons, téléphone, ... mais aussi pour le poste de travail : lieu de travail, chaises de traitement également les équipements de petits matériels tels que les spatules...
- Nettoyer avec du savon et de l'eau ou des désinfectants réguliers. Laver les chiffons de nettoyage tous les jours et à la température la plus élevée possible (min. 60°).
- Limitez le matériel nécessaire présent dans l'institut/salon. Il s'agit de faciliter le nettoyage.
- Laver les serviettes, tabliers, ... à un minimum de 60°C dans la machine à laver.
- Remplacez tous les matériaux non jetables, comme les serviettes, dès que vous avez terminé avec le client et nettoyez le poste de travail et désinfectez-le.
- Etablissez un temps précis et une organisation pour le nettoyage.
- Assurer un nettoyage et une ventilation complets aux heures régulières des installations sanitaires.
- Lorsqu'un membre du personnel quitte le lieu de travail malade, vous devez nettoyer l'ensemble de l'institut/salon.

- Les locaux ainsi que tout le matériel utilisé doivent être nettoyés et désinfectés en fin de journée.

2.7 Ventilation

L'entreprise assure une bonne ventilation et aération.

- Assurez au maximum quel que soit le contexte un renouvellement d'air régulier dans tous les espaces clos. Le but doit être d'apporter de l'air neuf venant de l'extérieur et d'évacuer vers l'extérieur l'air ayant séjourné à l'intérieur. Il faut éviter autant que possible le recyclage ou la recirculation de l'air vicié dans les locaux.
- Les portes et les fenêtres doivent rester ouvertes. Si l'établissement possède un compteur CO2 pour mesurer la qualité de la ventilation et la qualité de l'air il faudra donc aérer lorsque le taux de CO2 dépassera les 900 ppm. Il est aussi conseillé de ventiler pendant et après le nettoyage et/ou la désinfection.

Il est donc vivement conseillé d'avoir un compteur CO2.

- L'air expiré par des personnes présentes dans un local fait rapidement augmenter le taux de CO2. Le compteur CO2 permet de mesurer et d'assurer une concentration en dessous de 900 ppm.
- À une valeur mesurée de plus de 900 ppm, une meilleure ventilation doit être assurée afin que la concentration soit en dessous de 900 ppm.
- Placez le compteur de CO2 dans la zone la moins ventilée.
- Si vous avez un système de ventilation, assurez-vous qu'il soit bien entretenu, qu'il fonctionne correctement, et que les filtres soient remplacés et évite la recirculation de l'air.
- Les purificateurs d'air mobiles doivent être équipés de filtres HEPA ou de filtres à précipitations électrostatiques. Les purificateurs d'air mobiles ne sont jamais aussi efficaces qu'une bonne ventilation.
- Ne pas utiliser de ventilateur individuel.

Plus d'information sur la ventilation :

<https://www.rehva.eu/activities/covid-19-guidance>

2.8 Protection personnelle

Le port d'un masque facial est obligatoire dans l'entreprise, à partir de l'âge de 12 ans accomplis.

- Un masque chirurgical réglementé s'applique au professionnel
- Pour le client il est recommandé un masque chirurgical ou en tissu.
- Le masque facial épouse étroitement le visage et couvre le nez, la bouche et le menton
- Le port d'un masque facial est obligatoire pour le client et pour le personnel.
- Durant le soin visage et uniquement le soin visage, le masque peut être enlevé par le client pendant le temps strictement nécessaire.
- Le port d'un masque facial n'est efficace que lorsqu'il est appliqué et enlevé correctement (voir lignes directrices).
- Les masques doivent être remplacés au moins tous les demi-jours.
- Si le port d'un masque facial est impossible pour des raisons médicales, les clients peuvent porter un écran facial.
- Les personnes qui ne peuvent porter un masque facial ou un écran facial en raison d'un handicap (appuyé par un certificat médical) ne sont pas liées par cette obligation.
- Un écran facial est un dispositif de protection individuelle supplémentaire, mais ne peut pas remplacer un masque facial.
- Le port de gants n'est pas recommandé dans le contexte du virus COVID19 en raison d'un faux sentiment de sécurité. Il est beaucoup mieux de se laver les mains régulièrement avec du savon et de l'eau. Les gants peuvent être portés en raison de l'équipement de protection individuelle pour la réalisation de certains soins.
- Il est recommandé de parler le moins possible pendant la réalisation du soin visage où on ne porte pas le masque.
- Utilisez une crème hydratante pour les mains le matin et le soir pour maintenir une peau saine et hydratée.
- Expliquez à votre personnel l'équipement de protection disponible et comment l'utiliser (voir lignes directrices).
- En tant qu'employeur, vous êtes responsable d'un nombre suffisant de masques faciaux, désinfectants ...

2.9 Gestion des personnes infectées

- Les membres du personnel et les fournisseurs de services doivent mesurer leur température à la maison tous les jours avant d'aller travailler. Si vous avez de la fièvre, restez à la maison.
- Les clients peuvent mesurer leur température avant de venir à l'institut/salon et annuler leur rendez-vous s'ils ont de la fièvre ou que l'un de leurs colocataires présente des symptômes.
- Décrire comment réagir avec les personnes infectées.
- Conservez les coordonnées des clients pendant 14 jours afin de pouvoir les contacter facilement en cas d'infection possible dans le cadre de la recherche des contacts.
- Encouragez le personnel à installer « l'application d'alerte corona ».

Une personne-ressource sera désignée et renseignée, personne auprès de laquelle on pourra signaler une éventuelle infection Covid.

- Affichez le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource à qui signaler une infection Covid.

2.10 Conformité et application des règles

- Fournir des séances d'information régulières au personnel et répéter les instructions.
- Effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer que les règles et les accords sont exécutés correctement. Assurez-vous de rester alerte. Il incombe au coordonnateur covid que le protocole Covid soit maintenu et respecté.
- Si aucune entreprise n'est établie au domicile du professionnel, aucune prestation n'y sera fournie non plus.

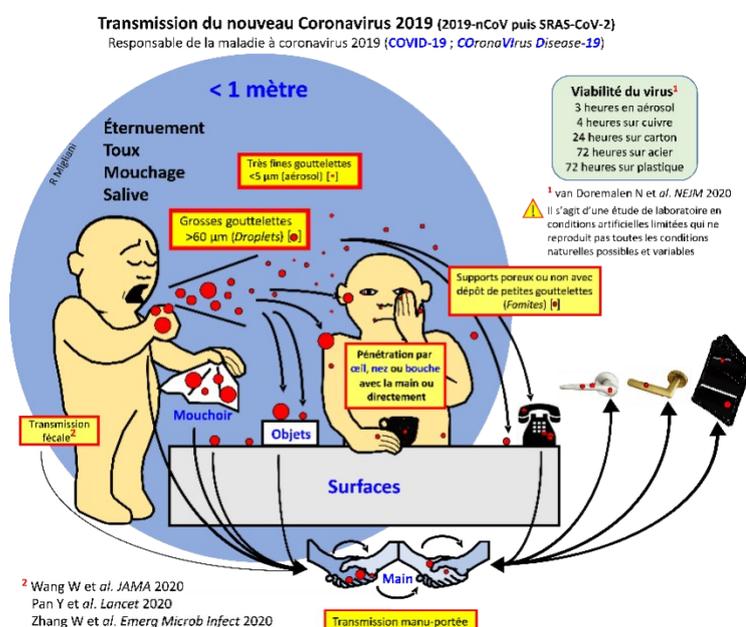
L'UNEB tient à disposition de ses membres un guide des bonnes pratiques concret qui vous aidera à respecter et évaluer les consignes de sécurité.

3. Protocole sectoriel pour la reprise des esthéticien.ne.s à domicile

Les mesures de prévention et l'organisation du travail sont en parties communes à celles déjà recommandées en instituts de beauté et spa. Nous vous invitons donc à consulter le guide sectoriel édité précédemment.

Rappelons-nous que les trois modes de transmission (principaux) sont :

- l'inhalation de gouttelettes (de 5 à 10 µm) émises par un individu, en contact étroit (moins d'1 m), lors de la toux, d'éternuements et de la parole ;
- la transmission aéroportée, par inhalation de gouttelettes plus fines et des particules sous forme d'aérosols contenant le virus qui peuvent rester en suspension dans l'air sur de longues distances et dans le temps (typiquement entre des minutes et des heures) ;
- la transmission par auto-inoculation vers le visage (muqueuses de la bouche, du nez ou des yeux) par les mains ayant eu un contact avec des surfaces contaminées.



Rappelons-nous également que le virus reste présent dans l'air et sur les surfaces



Trois étapes :

3.1 Préparer

- Pour le/la client(e)
 - ✓ Ranger, nettoyer et désinfecter le lieu de la prestation avant
 - ✓ l'arrivée de l'esthéticienne
 - ✓ Aérer la pièce en ouvrant les fenêtres 15 mn minimum. Il n'est pas obligatoire de prévoir un compteur CO2
 - ✓ Isoler les autres membres de la famille. Prévoir uniquement le/la client(e) et le praticien(ne) dans l'espace soins
- Pour l'esthéticien.ne à domicile indépendante ou son employeur :
 - ✓ Mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques
 - ✓ Y annexer toutes les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19.
 - ✓ Tenir compte des risques de chutes de personnes en raison de la répétition des actions de nettoyage et de désinfection.
 - ✓ Prévoir les équipements de protection individuels et les produits désinfectants (conformément au protocole national de déconfinement)
 - ✓ Prévoir des sacs poubelles pour l'évacuation des déchets
 - ✓ S'informer sur l'état de la santé de la cliente et des membres de sa famille. En cas de doutes, ne vous rendez pas chez le/la client(e)
 - ✓ Informer la cliente sur l'état de santé du professionnel

3.2 Réaliser

- Pour le/la client(e)
 - ✓ Obligation de **porter un masque** à l'accueil de l'esthéticien.ne.
 - ✓ Accueillir le/la professionnel.le en **tenant la porte ouverte** et en la refermant derrière lui à l'issue de la prestation afin que ce dernier ne touche pas les poignées de porte durant sa présence au domicile.
- Pour le professionnel (salariés et employeurs)
 - ✓ Lors de la prise de RDV :
 - **informer** le/la client.e. sur le respect des gestes barrière et sur l'application des règles de sécurité sanitaire
 - **demander** à ce dernier s'il ne présente aucun des signes évocateurs du COVID-19.

- ✓ Il est possible mais facultatif d'utiliser un système portatif de **mesure du taux de CO2** mais il est obligatoire **d'assurer une aération correcte** du lieu de travail.
- ✓ Porter le **même matériel de protection** qu'en institut ou SPA pour la réalisation de la prestation et **se laver régulièrement les mains**.
- ✓ Isoler l'espace de travail (pas d'autres personnes)
- ✓ Procéder à un **nettoyage désinfectant** du poste de travail et du matériel devant la cliente à l'arrivée et au départ
- ✓ **Utiliser son propre équipement** de travail et ne touchez à rien ou le moins possible au domicile du/de la client(e)
- ✓ Préférer l'utilisation d'une **bassine propre** qu'un lavabo
- ✓ **Eviter** l'utilisation des toilettes
- ✓ **Eviter** de boire et de manger sur place

3.3 Vérifier

- S'assurer de l'**approvisionnement des consommables** qui permettent de respecter les consignes sanitaires.

Annexe 1 : Comment se laver les mains ?



COMMENT SE LAVER CORRECTEMENT LES MAINS ?

Lavez-vous toujours les mains dans une pièce séparée



1

HUMIDIFIEZ-VOUS BIEN LES MAINS



2

PRENEZ DU SAVON
N'UTILISEZ PAS DE SHAMPOING !



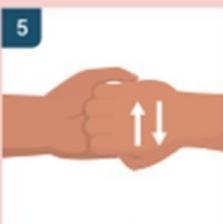
3

FROTTEZ-VOUS LES MAINS PAUME CONTRE PAUME



4

FROTTEZ LA PAUME DE LA MAIN DROITE SUR LE DOS DE LA MAIN GAUCHE ET VICE VERSA, TOUT EN ENTRELAÇANT LES DOIGTS



5

FROTTEZ LA FACE ARRIÈRE DE VOS DOIGTS CONTRE LA PAUME DE VOS MAINS



6

EFFECTUEZ UN MOUVEMENT CIRCULAIRE AVEC VOTRE POUCE DROIT DANS LA MAIN GAUCHE ET VICE VERSA



7

FROTTEZ-VOUS LES DOIGTS SUR LES PAUMES DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE ET FROTTEZ LES POIGNETS



8

RINCEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU COURANTE



9

SÈCHEZ-VOUS LES MAINS AVEC UNE SERVIETTE JETABLE



10

UTILISEZ LA SERVIETTE JETABLE POUR FERMER LE ROBINET (LE CAS ÉCHÉANT)



11

VOS MAINS SONT PROPRES

SE SÉCHER LES MAINS

Comment se sécher les mains ?

- séchez-vous doucement les mains en tapotant
- si vous frottez trop fort, la couche protectrice supérieure se détériore, ce qui peut abîmer la barrière cutanée
- n'oubliez pas de bien sécher les zones entre les doigts

QUEL SAVON UTILISER ?

Savon au pH neutre pour la peau (pH 5,5 environ) exempt de :

- colorants et parfums
- conservateurs
- solvants
- abrasifs

Stay safe!

Quelle serviette utiliser ?

- utilisez des serviettes aussi douces que possible
- utilisez des serviettes à usage unique
- ou utilisez des lingettes en papier jetables

Attention : n'utilisez jamais les serviettes usagées pour les clients !

L'UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE DÉSINFECTANT

Prévoyez un gel hydroalcoolique désinfectant lorsqu'il n'est pas possible de se laver les mains à l'eau et au savon, par exemple dans le hall d'entrée.



1

APPLIQUEZ UN PEU DE GEL DÉSINFECTANT DANS VOS MAINS



2

RÉPARTISSEZ LE GEL SUR L'ENSEMBLE DES MAINS



3

CONTINUEZ À FROTTER JUSQU'À CE QUE VOS MAINS SOIENT SÈCHES AU TOUCHER

Annexe 2 : Comment porter son masque ?

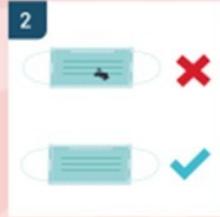


UTILISATION CORRECTE D'UN MASQUE BUCCAL

FIXATION CORRECTE DU MASQUE BUCCAL



1
LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON



2
VÉRIFIEZ SI LE MASQUE EST TROUÉ OU FISSURÉ (NE PAS UTILISER UN MASQUE ENDOMMAGÉ)



3
PORTEZ LE MASQUE AVEC LA FACE COLORÉE TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR



4
TENEZ LE MASQUE AUX BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES, AVEC L'ARCEAU RIGIDE AJUSTABLE VERS LE HAUT



5
APPLIQUEZ LE MASQUE À L'AIDE DES BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES



6
COUVREZ COMPLÈTEMENT LE NEZ ET LA BOUCHE ET ASSUREZ-VOUS QU'IL N'Y A PAS DE BÂILLEMENTS ENTRE LA PEAU ET LE MASQUE



7
SERREZ L'ARCEAU NASAL POUR QUE LE MASQUE S'ADAPTE À LA FORME DE VOTRE NEZ



8
VOTRE MASQUE BUCCAL EST CORRECTEMENT MIS

RETIRER LE MASQUE BUCCAL



1
LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON



2
NE TOUCHEZ QUE LES BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES LORS DU RETRAIT DU MASQUE



3
JETEZ LE MASQUE DANS UNE CORBEILLE À LINGE OU UNE POUCELLE FERMÉE



4
LAVEZ-VOUS À NOUVEAU LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON

Stay safe!



MASQUE BUCCAL UTILISÉ CORRECTEMENT



NE TOUCHEZ JAMAIS LE DEVANT DU MASQUE



REMPLACEZ LE MASQUE S'IL EST HUMIDE AU TOUCHER

Annexe 3 : L'utilisation de gants

L'UTILISATION DE GANTS

UTILISEZ LE BON MODÈLE DE GANTS JETABLES



Ne laissez pas trop d'espace au-dessus du bout du doigt

Doit toucher la peau entre les doigts

Ne serrez pas trop

N'est pas trop large autour du poignet

Retournez la manchette lorsque vous travaillez dans l'eau ! Ainsi, vous évitez que l'eau ne coule dans votre gant

Manchette de 30 cm : couvre le poignet et une partie de l'avant-bras

Propriétés

- et €
- nitrile ou vinyle
- n'utilisez en aucun cas des gants en latex ordinaires ou en plastique !
- privilégiez une longue manchette, de 30 cm de préférence
- le gant est lisse et intact sur toute sa surface

MAUVAIS GANTS JETABLES

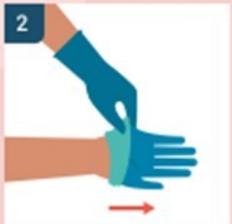


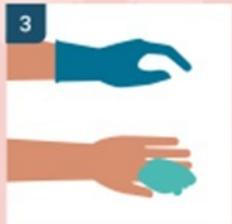
Conseils

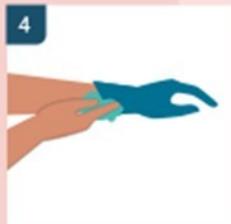
- assurez-vous que vos mains sont propres et sèches avant d'enfiler les gants
- évitez de porter des bijoux sous les gants
- évitez les ongles pointus lorsque vous portez des gants
- pour absorber la sueur, vous pouvez porter de fins gants en coton sous les gants jetables

COMMENT RETIRER LES GANTS CORRECTEMENT

- 

PINCEZ L'EXTÉRIEUR DU GANT AVEC VOS DOIGTS
- 

RETIREZ LE GANT À L'ENVERS
- 

TENEZ LE GANT DANS LA PAUME DE LA MAIN
- 

UTILISEZ L'INTÉRIEUR DU PREMIER GANT OU GLISSEZ DEUX DOIGTS PROPRES SOUS LE SECOND GANT LORSQUE VOUS LE RETIREZ.
- 

RETIREZ LE DEUXIÈME GANT À L'ENVERS DE MANIÈRE À CE QUE LES DEUX GANTS FORMENT UNE BOULE
- 

JETEZ IMMÉDIATEMENT LES GANTS DANS UNE POUBELLE FERMÉE
- 

LAVEZ-VOUS LES MAINS ET LES POIGNETS

Conseils :

- jetez les gants jetables après un usage unique
- appliquez une crème protectrice pour les mains après avoir porté les gants
- soignez les blessures immédiatement et de manière hygiénique

Stay safe!

GANTS RÉUTILISABLES

À n'utiliser que pour le nettoyage et la désinfection

- à usage personnel uniquement (ne pas prêter !)
- rincez-les à l'eau avant de les retirer
- laissez sécher l'intérieur avant de les réutiliser

